



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 07 2026

N°2026 07 03

Objet : Animations : Adoption du règlement intérieur de la salle Joseph Guinemand

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 2
- * Ayant pris part au vote : 22

Date de convocation le 10/07/2026

Date de publication le 20/07/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juillet 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :

Gilles MOITON donnant pouvoir à Cyril MARECHAL
Marion REDEL donnant pouvoir à Florence RANALLI

Absent : Hélène LAMY

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MARECHAL

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2144-3, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission « Animations, festivités et jumelage » du 29/06/2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les conditions générales de mise à disposition des équipements communaux ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur de la salle Joseph Guinemand afin de préciser les conditions de réservation, d'utilisation et les obligations des utilisateurs ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur de la salle Joseph Guinemand, annexé à la présente délibération.

Ce règlement précise les modalités de réservation, les conditions d'utilisation de la salle, les obligations des utilisateurs, les règles de sécurité ainsi que les conditions de remise en état des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la salle Joseph Guinemand annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que ce règlement se substitue à toute disposition antérieure relative au fonctionnement de la salle ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de location et tout document nécessaire à son application ;
- **DE DIRE** que le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

Fait et délibéré à Saône, le 15 juillet 2026

Lilian CALVAT
Maire de Saône



DESTINATAIRES: PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État